

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté 2023.023 portant sur une restriction temporaire de circulation et une interdiction de stationnement 39 bis rue de Crépy

Le Maire de la commune de Thury en Valois

Vu le code des communes, notamment les articles L 131.1 à 1 131.4,

Vu le code de la route, notamment les articles R 37, R 37.3 et R 225,

Vu le code pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant la demande de la SARL CLAUDE TESTE le 1^{er} septembre 2023 pour réaliser la pose d'un câble électrique sous chaussée enrobé et trottoir enrobé, au niveau du 39 bis rue de Crépy, sur la commune de THURY EN VALOIS,

Considérant que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de restreindre la circulation au niveau du 39 bis rue de Crépy du 04 septembre 2023 au 15 septembre 2023

ARRÊTE

Article 1 : Du 04 au 15 septembre 2023, au niveau du 39 bis rue de Crépy, la circulation sera alternée avec la mise en place de feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit de chantier.

Article 2 : Cette restriction temporaire de circulation sera matérialisée et normalement signalée par la pose de panneaux réglementaires correspondants.

Article 3 : La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la SARL CLAUDE TESTE.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- SARL CLAUDE TESTE
- Brigade de gendarmerie de Crépy en Valois - Betz

Fait à Thury en Valois le 1^{er} septembre 2023

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

